

Le 3 mars 2010 INS C

0 3 3 4

**Université ; subvention pour la gestion du Jardin botanique durant les années 2010 à 2013 ; crédit d'engagement pluriannuel**

1. **Objet** Un crédit d'engagement pluriannuel d'un montant total de 2 760 000 francs est accordé à l'Université afin d'assurer la gestion du Jardin botanique durant les années 2010 à 2013. La subvention annuelle de 690 000 francs garantit à titre transitoire l'exploitation de cette institution.
2. **Bases juridiques**
- article 2, alinéa 4 et article 6 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
  - articles 46, 48, alinéa 2, lettre a, 49 et 50, alinéa 3 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
  - articles 148 et 152, alinéa 4 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)
3. **Nature et qualification juridique de la dépense** Dépense unique et nouvelle (art. 46 et 48, al. 2, lit. a LFP)
4. **Montant du crédit déterminant** Subvention au Jardin botanique pour les années 2010 à 2013  
2 760 000 francs
5. **Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice** Le crédit d'engagement pluriannuel est porté à la charge du compte 3630000 et du groupe de produits 08.08.9100 Formation universitaire de la Direction de l'instruction publique pour les années 2010 à 2013. Son montant est inscrit au budget 2010 et au plan financier des années 2011 à 2013.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier: \_\_\_\_\_

